



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

**Convention de prestation de services entre la CAN et la Ville de
Niort pour le projet de la Place de la Brèche.**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010482001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Centre d'Etudes Urbaines

**Convention de prestation de services entre la CAN et la Ville de
Niort pour le projet de la Place de la Brèche.**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Le projet d'aménagement de la Place de la Brèche a fait l'objet lors d'une séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2000 d'une délibération concernant le lancement d'une consultation pour définir une programmation.

Elle précise que le programme sera partagé par l'ensemble des acteurs et le cahier des charges sera élaboré par le Centre d'Etudes d'Agglomération.

Dès lors, il convient d'élaborer les éléments du dossier relatif à la nature complexe de cette consultation en s'appuyant sur une démarche partagée par l'ensemble des acteurs.

Cette phase préalable d'études vise à préciser la définition d'un projet ultérieur et de cerner son enveloppe financière.

Dans cette optique, il apparaît que le Centre d'Etudes d'Agglomération soit le plus apte à assurer la continuité et le pilotage de cette opération de la phase de définition au lancement du concours d'architecture.

Le projet de convention ci-joint, fixe les règles de calcul de la contribution financière qu'aura à verser la Ville de Niort à la Communauté d'Agglomération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

(Monsieur Bernard BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)